



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE VALLOIRE  
SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 2022

Nombre de membres en exercice : 15

Présents : 13

Représentés : 2

Absents : 0

Date de convocation : 19 janvier 2022

Date d'affichage : 19 janvier 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept janvier à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre ROUGEAUX, Maire.

**Étaient présents :** ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - RETORNAZ André - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - GRANGE Guy - RAMBAUD Marie-Pierre - CLAPPIER Pascal - FEUTRIER Stéphanie - POIROT Marie - RETORNAZ Lénaïck - GRANGE Michel

**Étaient représentés :** MARTIN Jean-Marie (donne procuration à RIVAS Natacha) - GRANGE Christian (donne procuration à FALCOZ Corine)

**Madame Natacha RIVAS est désignée secrétaire de séance.**

Délibération n° 22-01-005

**Objet : Représentation du Conseil Municipal au conseil d'administration de la SEM Valloire**

Rapporteur : Jean-Pierre Rougeaux, Maire.

Je vous rappelle que conformément à l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal « procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du Code et des textes régissant ces organismes ».

Ce même article précise que « la fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes ».

Les statuts de la SEM VALLOIRE prévoient que les membres représentant la collectivité territoriale détiennent la majorité des sièges, soit dix sur quinze.

Ainsi, ont été désignés par délibération en date du 28 janvier 2021, les membres suivants :

- Dominique RETORNAZ
- Natacha RIVAS
- André RETORNAZ
- Guy GRANGE
- Marie-Pierre RAMBAUD
- Jean-Marie MARTIN

Envoyé en préfecture le 02/02/2022

Reçu en préfecture le 02/02/2022

Affiché le 02/02/2022

ID : 073-217303064-20220127-22\_01\_005-DE



- Béatrice BAILLY
- Pascal CLAPPIER
- Stéphanie FEUTRIER
- Corine FALCOZ

Suite à la démission de Béatrice BAILLY, conseillère municipale, le 29 décembre 2020, il convient de pourvoir à son remplacement.

Je vous propose de choisir un membre en remplacement de Madame Béatrice BAILLY, et pour se faire, de voter à bulletins secrets.

En fonction de ces éléments, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur cette affaire communale.

Le résultat du vote est le suivant : 1 abstention, 4 voix pour RETORNAZ Lénaïck, 10 voix pour GRANGE Michel.

Le Conseil Municipal,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Où l'exposé de Monsieur Rougeaux,  
Après en avoir délibéré, par 10 voix pour et 1 abstention,

#### DÉCIDE

- d'élire en remplacement de Madame Béatrice BAILLY, Monsieur Michel GRANGE pour représenter la commune de Valloire au Conseil d'Administration de la SEM Valloire,
- les membres sont donc les suivants :
  - Dominique RETORNAZ
  - Natacha RIVAS
  - André RETORNAZ
  - Guy GRANGE
  - Marie-Pierre RAMBAUD
  - Jean-Marie MARTIN
  - Pascal CLAPPIER
  - Stéphanie FEUTRIER
  - Corine FALCOZ
  - Michel GRANGE

Ont signé au registre les membres présents  
Copie conforme  
Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX



Acte certifié exécutoire

Transmission en Préfecture : 02/02/2022

Affichage : 02/02/2022

Valloire, le 02/02/2022

Le Maire,  
Jean-Pierre ROUGEAUX.

